

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieille, 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIELLE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Modification du tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire

La communauté de communes est compétente aux termes de nos statuts en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie définie d'intérêt communautaire dont les critères ont été fixés par délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2018. Les voiries concernées figurent au tableau de classement en annexe de nos statuts également approuvé par ladite délibération du 11 avril 2018.

Le tableau de classement peut faire l'objet de modification par voie de délibération du conseil communautaire.

La commune de Saint Etienne de Fontbellon a, par courrier, sollicité le classement en voirie d'intérêt communautaire de la route des Abattoirs, depuis le croisement avec la RD 579 jusqu'au Pont du Bourdary et du chemin de la Source situé sur la commune d'Aubenas (voir plan).

Le chemin de la Source est, par ailleurs, déjà classé voirie d'intérêt communautaire car il dessert la Zone d'Activités Economique intercommunale de Bourdary.

Ce classement correspond simplement à une extension du linéaire intercommunal existant. En effet, jusqu'à présent, la route des abattoirs avait un statut de voie privée appartenant à la commune d'Aubenas (desserte de la station d'épuration) sur la commune de Saint Etienne de Fontbellon. Les 2 collectivités ayant désormais régularisé cette situation par le classement dans le domaine public de St Etienne de Fontbellon, la route des abattoirs peut désormais devenir d'intérêt communautaire.

Les caractéristiques de cette voie se retrouvent dans le tableau de classement ci-annexé.

Les membres de la commission « Travaux, voirie, bâtiments, réseaux divers », réunis le 03 juillet 2019, ont émis un avis favorable à cette modification du tableau de classement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De déclarer d'intérêt communautaire la route des Abattoirs, sise sur la commune de Saint Etienne de Fontbellon, depuis le croisement avec la RD579, jusqu'au pont sur le Bourdary et le chemin de la Source, sis sur la commune d'Aubenas ;
- De modifier en conséquence le tableau de classement des voiries déclarées d'intérêt communautaire, ci-joint en annexe ;
- De dire que la commune de Saint Etienne de Fontbellon concernée devra en délibérer.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019
Le 1^{er} Vice-Président, Max TOURVIELHE

